



Eco délégué-e 2022-2023

publié le 30/09/2022

Sommaire :

- Des élèves éco-délégués pour agir en faveur du développement durable

● Des élèves éco-délégués pour agir en faveur du développement durable

Les classes de collège et de lycée élisent des éco-délégués pour participer activement à la mise en œuvre du développement durable dans leurs établissements. À travers ces élections et les projets éco-responsables menés toute l'année, les élèves deviennent acteurs à part entière pour contribuer à faire des collèges et lycées des espaces plus favorables à la biodiversité et davantage engagés dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

EN BREF, ÊTRE ÉCO-DÉLÉGUÉ, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

- Être un élève respectueux de l'environnement et montrer l'exemple
 - Sensibiliser ses camarades aux gestes quotidiens (éteindre les lumières, vérifier qu'en hiver les fenêtres sont fermées et que les radiateurs sont bien réglés, installation de poubelles de tri des déchets de la classe, etc.)
 - Être force de proposition (proposition d'initiatives et d'actions, comme les "marches vertes", etc.)
- Être éco-délégué d'établissement, c'est :
 - Porter des projets pour améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, promouvoir des actions
 - Être ambassadeur auprès des services, des responsables et des instances de l'établissement, ainsi que des partenaires extérieurs
 - Restituer les actions menées, contribuer à leur évaluation et à leur valorisation
 - Transmettre des informations et des connaissances à leurs camarades

On résume tout cela en vidéo

<https://youtu.be/mEy8FOpCQD0> ↗

(source : <https://www.education.gouv.fr/des-eleves-eco-delegues-pour-agir-en-faveur-du-developpement-durable-10835> ↗)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.